



Chaîne du Bonheur |
Glückskette |
Catena della Solidarietà |
Swiss Solidarity |



SWISS SOLIDARITY,
HEKS, CARITAS
İSVİÇRE

ANADOLU KALKINMA VAKFI
TÜRKİYE

Comptes annuels 2012

Rapport de performance

Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Créée en 1946 sous forme d'émission de la radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la CB) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

Organisation

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de deux ans renouvelables et ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention, du budget et de l'engagement des membres de la direction. Le Conseil se réunit trois fois l'an.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois.

En décembre 2012, plusieurs membres du CF ont été remplacés. La nouvelle composition du CF figure en page 26*.

Les membres du CF ne sont pas rétribués par la CB pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs.

La **Commission de gestion financière (COGEFI)** est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la CB et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la CB.

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets (COPRO)**. Ces commissions sont composées d'experts indépendants, de représentants du monde de l'entraide et de membres de la direction de la CB. Afin de garantir l'indépendance par rapport aux organisations d'entraide concernées, les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein de la COPRO-INT: une recommandation en plenum et une décision par une commission réunissant le Président de la COPRO et le Directeur de la CB assistés de deux experts.

Pour la composition de ces différentes instances, voir page 26.

* Tous les numéros de pages se réfèrent au rapport annuel.

Le **directeur** de la CB, nommé par le CF, est chargé d'exécuter les décisions du CF et de veiller à la saine gestion de la CB. La direction est assurée depuis janvier 2012 par Tony Burgener. Le directeur s'appuie sur un **Comité de direction** composé **de trois membres**, proposé par le Directeur et nommé par le CF (finances et administration, projets, communication/ voir page 27).

L'**organe de révision** de la CB nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction pour les exercices 2011 et suivants.

Collaborateurs de la Chaîne du Bonheur

La Fondation emploie uniquement des collaborateurs en Suisse. Au 31 décembre 2012, la CB employait 17 collaborateurs pour l'équivalent de 13 postes à plein-temps. Le poste de responsable du département projets est vacant à la fin de l'année, le successeur d'Alain Geiger prenant ses fonctions au 1er février 2013. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à des auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs et d'autres tâches diverses, y compris un remplacement externe dans le département communication, une aide temporaire pour l'analyse des projets et une stagiaire dans le département de la communication depuis le mois de novembre. Ces charges apparaissent dans les comptes annuels pour un montant de CHF 68 626.

Activités de la Chaîne du Bonheur

La collecte de fonds suite à une catastrophe, naturelle ou humaine, constitue la première activité de la CB; s'ensuit l'attribution des fonds collectés à des projets d'aide bien définis. Les collectes sont lancées

avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise. Les «voix de la CB» jouent un rôle primordial lors de ces appels. La CB organise également des collectes à froid, c'est-à-dire non liées à une actualité. Le produit de ces collectes sert à financer des actions en faveur de causes humanitaires qui sont du ressort des organisations partenaires de la CB.

La CB cofinance les projets soumis par ses organisations suisses d'entraide partenaires. Le département Projets de la CB analyse les demandes de contribution, prend les décisions pour les projets inférieurs à 200'000 francs et émet des recommandations à l'intention de la Commission de Projets pour ceux qui dépassent ce montant. Le département suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations et supervise les évaluations et les audits sur le terrain. En 2012, la CB a conduit ou mandaté de telles missions en Haïti et au Pakistan.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide, la CB a procédé au réagrément de ses organisations partenaires, qui se répète tous les 4 ans selon la décision du CF. Cet exercice a été effectué en 2011 et les décisions communiquées début 2012. Aucune nouvelle organisation n'a été agréée en 2012. Depuis le 1er mars 2012, la CB compte 25 organisations partenaires (voir pages 14/15).

Collectes de fonds

A cours de l'année 2012, la CB a lancé trois appels aux dons. Mi-avril 2012, la CB a ouvert un compte en faveur des victimes de la crise alimentaire au Sahel, la situation humanitaire dans cette région s'étant encore aggravée en raison des conflits régionaux et des conditions incertaines d'accès à la nourriture.

Cette collecte a permis de rassembler CHF 662 892 au 31 décembre 2012. En novembre 2012, la CB a organisé une journée de collecte nationale en faveur des réfugiés et des victimes du conflit syrien. Cette collecte a été le point culminant de l'appel qui avait été lancé par la CB en mars 2012 déjà pour répondre aux besoins immenses des populations déplacées. Au 31.12.12, les dons pour la Syrie s'élevaient à CHF 10 500 721. L'opération «Jeder Rappen zählt» (DRS 3, SF zwei) a été menée du 17 au 22 décembre 2012 en faveur de projets liés à l'eau. L'action a également été soutenue pendant une journée par la RTS, ainsi que par la RSI et la RTR. Les dons collectés au 31.12 s'élèvent à CHF 4,1 millions. Une partie des fonds collectés suite à l'opération «Jeder Rappen zählt 2011» sont parvenus à la Fondation début 2012 et figurent donc dans les comptes de cet exercice (CHF 1,7 million).

La collecte en faveur de la sécheresse en Afrique de l'est a par ailleurs encore rapporté CHF 232 287 en 2012.

Au total, la CB a collecté en 2012 des dons pour un montant de CHF 18 055 824. La Fondation a en outre reçu des legs non affectés pour un montant de CHF 318 870 que le CF a décidé d'affecter à l'aide à l'enfance.

Utilisation des fonds collectés

Au cours de l'exercice 2012, la CB a approuvé le financement de 102 nouveaux projets pour un montant de CHF 46,9 millions. La majeure partie de son activité d'analyse s'est portée sur des projets en Syrie, en Haïti et en Afrique de l'Est, ainsi que sur des projets liés à l'opération «Jeder Rappen zählt 2011» en faveur des Mères en détresse. La CB a par ailleurs

poursuivi son activité d'aide sociale, un de ses buts statutaires. Elle a attribué au total CHF 1 041 966 à 1076 foyers en difficulté financière. La CB a par ailleurs investi CHF 339 225 suite à des intempéries en Suisse.

Au total, la CB a versé en 2012 CHF 63 millions à l'étranger et en Suisse, pour venir en aide aux plus démunis. Environ 10 millions de personnes à travers le monde ont ainsi pu être soutenues.

Stratégie et résultat financier

Comme par le passé, la CB a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la CB a été revue et précisée. Il s'agit d'une stratégie prudente basée sur la conservation du capital composé des dons reçus. Transparente, elle vise à assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours, à garantir la conservation du capital confié par les donateurs en gérant la fortune selon des critères très stricts. De plus, l'objectif est de dégager une plus-value qui permette dans la mesure du possible de couvrir les frais de fonctionnement. La direction a appliqué la stratégie financière décidée en 2011 par la Commission de Gestion Financière (COGEFI). La fortune sous gestion a été divisée en trois parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à quatre ans). Cette dernière partie, d'un montant de CHF 50 millions maximum, a été placée auprès de deux instituts financiers suite à un appel d'offres réalisé avec la collaboration de PPC Metrics.

Cette stratégie financière a permis de dégager un résultat financier positif de CHF 4,8 millions en 2012, dans un contexte global étonnamment positif. La stratégie financière a fait ses preuves et permis d'atteindre le but recherché.

Charges et sponsoring

Les frais de fonctionnement de la CB se sont élevés en 2012 à CHF 3 086 781, en diminution de 10% par rapport à 2011. Le volume d'activité de collecte étant par nature imprévisible, cela entraîne une fluctuation des frais opérationnels d'une année à l'autre sans que la structure change.

La CB a bénéficié comme par le passé du soutien de ses partenaires traditionnels : la Poste avec une participation de CHF 57 280 aux frais de transactions postales (couvrant la totalité des frais postaux), Swisscom avec une contribution de CHF 100 000, dont 30% sous forme de prestations. La Banque Cantonale Vaudoise et les réviseurs Mazars apportent également un soutien au fonctionnement.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à CHF 2 909 601.

Dissolution de fonds pour attribution aux réserves

Avec l'aval du Conseil de Fondation, il a été décidé de constituer des réserves adéquates pour couvrir d'une part les frais de fonctionnement et d'autre part d'éventuelles fluctuations de cours. Les réserves constituées précédemment avaient en effet été dissoutes à l'issue de l'exercice 2010, lorsque le résultat financier n'avait pas permis de couvrir les charges. Afin d'assurer un niveau de réserves significatif, en ligne avec les besoins futurs de la Fondation et

pour assurer sa pérennité, il a été décidé de prélever rétroactivement un pourcentage de 2,5% sur le fonds Asie du Sud-Est et de 3% sur le fonds Intempéries en Suisse, constitués lors de collectes précédentes. Le principe de ce transfert respecte les principes de l'Autorité de Surveillance des Fondations; en toute transparence, il a reçu l'aval de l'organe de révision de la CB. Un montant de CHF 8 961 878 a ainsi été dissout pour la constitution de réserves.

Résultat 2012

Le résultat financier positif enregistré en 2012 couvre largement les frais de fonctionnement. Il n'est dès lors pas nécessaire cette année de prélever un pourcentage sur les dons reçus en 2012, comme cela avait été le cas en 2011. Après dissolution du montant susmentionné pour constitution de réserves, le résultat net s'établit à **CHF 11 217 839** avant attribution.

Bilan 2012

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
ACTIF		
Liquidités et équivalents	38 292 021	79 408 108
Placements fiduciaires	336 733	6 275 203
Titres	3 6 587 335	11 511 317
Compte de régularisation d'actifs	4 623 871	732 552
Actif circulant	45 839 960	97 927 180
Immobilisation corporelles	54 455	65 510
Immobilisation incorporelles	7 400	11 305
Immobilisations	5 61 855	76 815
Titres (obligations et fonds de placement)	3 73 168 235	63 931 995
Immobilisations financières	73 168 235	63 931 995
Actif immobilisé	73 230 090	64 008 810
ACTIF	119 070 050	161 935 990

		31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
PASSIF			
Compte de régularisation de passifs	4	124 346	217 799
Capitaux étrangers à court terme		124 346	217 799
Provisions	6	85 000	85 000
Capitaux étrangers à long terme		85 000	85 000
Capitaux étrangers		209 346	302 799
Fonds avec affectation			
– disponibles		64 195 072	83 629 422
– engagés		41 746 412	76 123 704
Total		105 941 484	159 753 126
Fonds sans affectation à une collecte spécifique			
– disponibles		425 343	524 943
– engagés		0	79 084
Total		425 343	604 027
Fonds affectés	7	106 366 827	160 357 153
Capital de fondation	8	200 000	200 000
Réserve d'exploitation		0	0
Réserve financière		300 000	300 000
Réserve (legs)	19	641 132	641 132
Résultat reporté		134 906	36 837
Résultat de l'exercice	18	11 217 839	98 069
Fonds propres		12 493 877	1 276 038
PASSIF		119 070 050	161 935 990

Compte d'exploitation 2012

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Recettes affectées	18 055 824	61 983 855
Recettes non affectées (legs et héritages)	318 870	559 391
TOTAL PRODUITS DE COLLECTES	18 374 694	62 543 246
Versements fonds à des tiers	-63 802 078	-55 301 654
Remboursements sur projets	717 806	964 252
TOTAL VERSEMENTS	-63 084 272	-54 337 402
Frais de personnel «Projets»	-528 837	-363 770
Charges sociales «Projets»	-154 653	-95 237
Honoraires experts/président COPRO	-111 644	-96 794
Honoraires experts Pool	-5 056	-9 216
Frais COPRO	-7 670	-5 838
Frais de voyages, représentation	-14 121	-12 553
Frais de missions	-34 078	-31 194
Informatique	-23 334	-13 153
Séminaires/Formation	-1 128	-3 763
Charges de projets	-880 521	-631 518
TOTAL CHARGES DIRECTES DE PROJETS	-63 964 793	-54 968 920
Frais de personnel fixe	-982 125	-1 213 205
Frais de personnel auxiliaire	-68 626	-48 779
Charges sociales	-287 213	-318 837
Recrutement, frais divers du personnel	-45 856	-115 587
Loyers, charges locatives	-124 603	-122 352
Frais de bureau, administration	-50 898	-91 815
Frais de port, affranchissements	-22 842	-40 421
Imprimés	-13 192	-37 054
Frais de voyages, représentation	-37 945	-56 678
Frais de compte postal	10 -59 017	-191 321
Frais de banques et cartes de crédit	-8 750	-39 286
Informatique	-43 334	-44 035
Honoraires mandats donnés	-138 148	-182 611
Information, multimédia, RP	-198 267	-211 781
Frais de campagne	-59 704	-23 821
Séminaires/Formation	-2 095	-12 598
Frais généraux	-8 622	-6 474
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	5 -55 024	-45 854
Frais de fonctionnement	-2 206 261	-2 802 509
TOTAL CHARGES DE PRESTATIONS FOURNIES	-66 171 054	-57 771 429
RESULTAT DE L'EXPLOITATION	-47 796 360	4 771 817

		31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Produits financiers		7 910 577	3 078 896
Charges financières		-3 063 885	-2 196 830
Résultat financier	12	4 846 692	882 066
Contributions au fonctionnement		177 181	261 628
Autres revenus		177 181	261 628
RESULTAT FINANCIER ET AUTRES REVENUS		5 023 873	1 143 694
Résultat avant variation des fonds affectés		-42 772 487	5 915 511
VARIATION DES FONDS			
Fonds affectés			
Dons reçus (y.c. transferts)		-18 055 824	-61 722 347
Attribution		-18 055 824	-61 722 347
Dissolution des fonds à des tiers		63 623 394	55 251 145
Attribution remboursements sur projets		-717 806	-964 252
Prélèvement net		62 905 588	54 286 893
Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement	13	0	1 234 547
Dissolution pour attribution à la réserve financière et réserve d'exploitation	14	8 961 878	0
Variation des fonds affectés		53 811 642	-6 200 907
Fonds sans affectation à une collecte spécifique :			
Dons reçus (y.c. transferts)		0	-261 508
Attribution		0	-261 508
Dissolution du fonds à des tiers		178 684	50 509
Prélèvement net		178 684	50 509
Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement	13	0	5 230
Variation du Fonds sans affectation à une collecte spécifique		178 684	-205 769
RESULTAT AVANT ATTRIBUTION A RESERVE SUR TITRES		11 217 839	-491 165
Dissolution de la réserve sur titres (obligations)	12	0	589 234
Variation des réserves sur titres (obligations)		0	589 234
RESULTAT AVANT ATTRIBUTION	18	11 217 839	98 069

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de LA FONDATION SUISSE DE LA CHAÎNE DU BONHEUR comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le mouvement des fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Les travaux d'audit ont été achevés le 1^{er} mars 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.

GENÈVE LAUSANNE
Membre de la MAZARS GROUP



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 mars 2013

MAZARS CORESA SA


Marie-Bianche Zahro
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable


Thanh Tin Phan
Expert-réviseur agréé

Tableau de variation du capital 2012

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	159 753 126	18 055 824	0	-62 905 588	-8 961 878	105 941 484
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	604 027	0	0	-178 684	0	425 343
Total Fonds affectés	160 357 153	18 055 824	0	-63 084 272	-8 961 878	106 366 827
Capital de fondation	200 000	0	0	0	0	200 000
Réserve de fluctuation de titres	300 000	0	0	0	0	300 000
Attribution réserve (legs)	641 132	0	0	0	0	641 132
Résultat reporté	134 906	0	0	0	0	134 906
Résultat exercice	0	11 217 839	0	0	0	11 217 839
Capital de l'organisation	1 276 038	11 217 839	0	0	0	12 493 877

Tableau de variation du capital 2011

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	153 552 219	61 722 347	0	-54 286 893	-1 234 547	159 753 126
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	398 258	261 508	0	-50 509	-5 230	604 027
Total Fonds affectés	153 950 477	61 983 855	0	-54 337 402	-1 239 777	160 357 153
Capital de fondation	200 000	0	0	0	0	200 000
Réserve de fluctuation de titres	1 600 000	0	0	0	-1 300 000	300 000
Réserve d'exploitation	1 000 000	0	0	0	-1 000 000	0
Attribution réserve (legs)	0	641 132	0	0	0	641 132
Résultat reporté	-1 622 032	-641 132	0	0	2 300 000	36 836
Résultat exercice	0	98 069	0	0	0	98 069
Capital de l'organisation	1 177 968	98 069	0	0	0	1 276 037

Mouvement des fonds 2012

	Fonds disponibles et engagés au 01.01.12	Attribution recettes affectées (dons)
Aide sociale en Suisse (collecte permanente)	214 425	187 517
Aide à l'enfance (collecte permanente)	1 035 163	443 696
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	11 355 657	10 801
Kosovo	55 967	200
Inondations Asie (collecte permanente)	338 248	35 232
Enfants victimes de la guerre	255 039	905
Haïti / Caraïbes	53 426	0
Séisme Asie du Sud (Tsunami)	15 792 905	0
Afrique (collecte permanente)	160 992	91 082
Java	38 705	0
Mexique/Caraïbes	200 494	0
Cala Sannitica	124 838	0
Cyclone Myanmar (Birmanie)	896 857	100
Séisme Italie	822 221	0
Asie 2009	3 123 552	0
«Jeder Rappen zählt» 2009 Malaria	1 971 050	0
Séisme Haïti	41 909 379	37 298
Séisme Chili	336 283	0
«Jeder Rappen zählt» 2010 Enfants victimes de conflits	5 028 302	750
Inondations Pakistan	28 710 399	7 855
Afrique du nord	707 693	10 022
Séisme Japon	17 007 813	23 419
Sécheresse Afrique de l'est	24 105 470	232 287
«Jeder Rappen zählt» 2011 Mères en détresse	5 383 572	1 716 784
Amérique latine (collecte permanente)	124 676	3 720
Sahel	0	662 892
«Jeder Rappen zählt» 2012 Eau	0	4 090 543
Syrie	0	10 500 721
Total fonds avec affectation	159 753 126	18 055 824
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	604 027	0
Total fonds en CHF	160 357 153	18 055 824

Attribution remboursements sur projets	Prélèvements	Dissolution pour constitution réserves	Fonds engagés au 31.12.12	Fonds disponibles au 31.12.12	Fonds disponibles et engagés au 31.12.12
3377	100775	0	0	304544	304544
0	759774	0	399966	319119	719085
13275	794474	3267905	35849	7281505	7317354
0	0	0	55950	217	56167
0	204226	0	71252	98002	169254
0	15000	0	100000	140944	240944
0	29824	0	0	23602	23602
213391	5548047	5693973	3821422	942854	4764276
0	182962	0	65199	3913	69112
0	38705	0	0	0	0
0	15966	0	172210	12318	184528
0	27603	0	0	97235	97235
0	358760	0	320725	217472	538197
0	0	0	554601	267620	822221
0	1596209	0	1333114	194229	1527343
0	702734	0	1196619	71697	1268316
38372	13248515	0	7667331	21069203	28736534
0	336283	0	0	0	0
0	2172673	0	2679044	177335	2856379
0	8032603	0	6664892	14020759	20685651
116743	467072	0	69355	298031	367386
152401	13349768	0	3404994	428871	3833865
100588	9736997	0	8380810	6320538	14701348
4659	3340984	0	2101101	1662930	3764031
0	120302	0	0	8094	8094
75000	568032	0	108344	61516	169860
0	0	0	0	4090543	4090543
0	1875106	0	2543634	6081981	8625615
717806	63623394	8961878	41746412	64195072	105941484
0	178684	0	0	425343	425343
717806	63802078	8961878	41746412	64620415	106366827

Tableau des flux de trésorerie

	2012 CHF	2011 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant attribution au capital de l'organisation	11 217 839	98 069
Ajustements pour:		
Variation des fonds avec affectation	-53 811 642	6 200 907
Variation des fonds sans affectation à une collecte spécifique	-178 684	205 769
Variation des réserves sur titres (obligations)	0	-589 234
Amortissements	55 024	45 855
Intérêts courus	128 225	-42 556
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	-5 337 039	-1 506 246
Cash-flow d'exploitation	-47 926 277	4 412 564
Variation des placements fiduciaires	5 938 470	-6 275 203
Variation des titres	13 789 734	7 083 018
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-19 542	-45 223
Variation des comptes de régularisation de passifs	-93 453	-329 505
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	-28 311 068	4 845 651
Investissements en immobilisations corporelles	-25 263	-21 720
Investissements en immobilisations incorporelles	-14 801	-22 610
Souscriptions et achats de titres (obligations, fonds de placements)	-31 136 322	-53 396 134
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	18 371 367	876 398
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	-12 805 019	-52 564 066
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-41 116 087	-47 718 415
Liquidités au 1er janvier	79 408 108	127 126 523
Liquidités au 31 décembre	38 292 021	79 408 108
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES	-41 116 087	-47 718 415

Annexe aux comptes annuels 2012

1 Principe d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2 Principes d'évaluation

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3 Titres

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière. Suite à un changement dans la politique d'investissement, les obligations peuvent désormais être vendues avant leur terme. Le Conseil de Fondation a par conséquent révoqué la décision du 07.12.05 qui par mesure de prudence demandait de constituer une réserve représentant la différence entre la valeur boursière et la valeur nominale des obligations. Suite à ce changement d'estimation, le montant des réserves de CHF 589 234 au 31.12.10 a été dissout en 2011, entraînant une amélioration du résultat de l'exercice du même montant.

Au bilan sous la rubrique «Immobilisations financières» figurent les obligations dont l'échéance est supérieure à un an à compter de la date de clôture et les fonds de placements à long terme acquis au cours de l'exercice.

4 Compte de régularisation

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2012 CHF	2011 CHF
Actifs: Intérêts courus	201 830	330 053
Impôts anticipés	327 398	290 887
Montants à recevoir	94 643	111 612
Total	623 871	732 552
Passifs: Transitoires	124 346	160 390
Vacances dues (inclues dans Frais de personnel fixe)	0	49 000
Dons en attente d'attribution	0	8 409
Total	124 346	217 799

5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques: 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements: 3 ans
- Aménagement bureaux: 5 ans

Annexe aux comptes annuels 2012 | suite

	2012 CHF	2011 CHF
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	383 000	383 000

Exercice 2012	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total	
	CHF	Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique		Informatique Software
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.2012		1300	16 756	53 245	99 076	22 000	1 370	193 747
Entrées		0	14 828	2 487	7 948	14 000	801	40 064
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31.12.2012		1300	31 584	55 732	107 024	36 000	2 171	233 811
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.2012		-440	-14 666	-41 125	-48 636	-11 000	-1 065	-116 932
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Amortissements		-430	-6 863	-9 607	-19 418	-18 000	-706	-55 024
Etat au 31.12.2012		-870	-21 529	-50 732	-68 054	-29 000	-1 771	-171 956
Total valeurs comptables résiduelles		430	10 055	5 000	38 970	7 000	400	61 855
Immobilisation par catégorie					54 455		7 400	

Exercice 2011	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total	
	CHF	Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique		Informatique Software
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.2011		0	16 221	44 722	87 714	0	760	149 417
Entrées		1 300	535	8 523	11 362	22 000	610	44 329
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31.12.2011		1 300	16 756	53 245	99 076	22 000	1 370	193 746
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.2011		0	-11 741	-27 742	-30 834	0	-760	-71 077
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Amortissements		-440	-2 925	-13 383	-17 802	-11 000	-305	-45 854
Etat au 31.12.2011		-440	-14 666	-41 125	-48 636	-11 000	-1 065	-116 931
Total valeurs comptables résiduelles		860	2 090	12 120	50 440	11 000	305	76 815
Immobilisation par catégorie					65 510		11 305	

6 Provisions

Les provisions sont des engagements probables, fondés sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Ces engagements constituent des passifs exigibles. Les provisions sont subdivisées en fonction du court et du long terme. Sont considérées comme provisions à court terme celles dont l'échéance prévisible se situe dans les 12 mois. Dès lors que l'échéance prévisible dépasse les 12 mois, la provision passe dans la catégorie du long terme.

Suite à la sous-couverture de la Caisse de Pension en 2008, des provisions avaient été constituées pour couvrir la sortie de fonds vraisemblable. Malgré la suspension des mesures d'assainissement, il a été décidé de maintenir des provisions de CHF 85 000 dans les comptes 2012 en raison de la fragilité des perspectives à moyen terme. Pour de plus amples détails concernant ces provisions liées à la CPS, se référer à la note 15.

Exercice 2012 Variation des provisions CHF	Existant initial 01.01.12	Augmentation	Diminution	Existant final 31.12.12
Provisions mesure assainissement caisse de pension	0	0	0	0
Provisions à court terme	0	0	0	0
Provisions mesure assainissement caisse de pension	85 000	0	0	85 000
Provisions à long terme	85 000	0	0	85 000
Total	85 000	0	0	85 000

Exercice 2011 Variation des provisions CHF	Existant initial 01.01.11	Augmentation	Diminution	Existant final 31.12.11
Provisions mesure assainissement caisse de pension	0	0	0	0
Provisions à court terme	0	0	0	0
Provisions mesure assainissement caisse de pension	85 000	0	0	85 000
Provisions à long terme	85 000	0	0	85 000
Total	85 000	0	0	85 000

7 Fonds affectés

Le tableau du mouvement des fonds (page 12 des comptes annuels) expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2012. Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées («Attributions recettes affectées»). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation d'une commission spéciale (COPRO) («Prélèvements»). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets; le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds («Remboursements sur projets»).

Les «Fonds engagés» au 31 décembre correspondent à la différence entre les montants des projets acceptés et les montants payés. Les «Fonds disponibles» représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques.

Annexe aux comptes annuels 2012 | suite

8 Capital de dotation

Un capital de CHF 200 000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui-ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

9 Organes dirigeants

Les membres du Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur ne sont pas rétribués par la Fondation.

10 Prestations de la Poste Suisse	CHF 2012	CHF 2011
Taxes sur les versements postaux (cash/online) et autres prestations prises en charge par la Poste Suisse inclus dans le compte «Frais postal». Le produit correspondant figure dans les «Contributions au fonctionnement».	57 281	151 703

La Poste Suisse a également pris en charge les frais de la plateforme online de dons de la Chaîne du Bonheur; ces frais sont payés directement par La Poste Suisse et ne transitent pas par les comptes de la Chaîne du Bonheur.

11 Prestations à titre gratuit

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

12 Détail concernant le résultat financier	CHF 2012	CHF 2011
Intérêts sur c/c, placements et obligations	1 250 279	1 387 001
Dividendes actions et apparentés	21 555	173 922
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	1 301 704	11 725
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	1 940 639	1 047 309
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	3 396 400	4 589 938
Produits financiers	7 910 577	3 078 896
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	- 165 005	- 112 270
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	- 2 898 880	- 2 084 559
Charges financières	- 3 063 885	- 2 196 829
Total résultat financier	4 846 692	882 066
Dissolution / Dotation réserves sur titres	0	589 234
Résultat financier y.c. variations	4 846 692	1 471 302
Informations complémentaires:		
Intérêts encaissés	1 378 503	1 344 445

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat, la responsabilité incombant aux mandataires sur la base d'instructions précises données par la Commission de Gestion Financière (COGEFI). Ces plus-values figurent ci-dessus (CHF 3 396 400 en 2012).

13 Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement

Lors de sa séance du 24.4.12, le Conseil de Fondation a décidé une dissolution rétroactive de 2 % des dons avec affectation reçus en 2011, le résultat financier de 2011 ne permettant pas de couvrir les frais de fonctionnement. Cette mesure exceptionnelle, déjà appliquée en 2010, est conforme aux dispositions de l'article 6.2 des Statuts.

14 Dissolution pour attribution à la réserve financière et à la réserve d'exploitation

Lors de ses séances du 24.04.12 et du 26.06.12, le CF a décidé de dissoudre respectivement 2.5 % et 3 % de l'intégralité des dons obtenus pour les fonds Séisme Asie du Sud et Intempéries en Suisse et de les attribuer d'une part à la réserve financière et d'autre part à la réserve d'exploitation, augmentant ainsi les fonds propres de la Fondation afin d'assurer son fonctionnement pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Cette mesure exceptionnelle est conforme aux dispositions de l'article 6.2 des Statuts et en accord avec les recommandations de la Surveillance fédérale des fondations.

15 Prévoyance professionnelle (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Les collaborateurs de la Chaîne du Bonheur sont affiliés selon le régime suisse à contributions définies. Suite aux mesures d'assainissement décidées en 2008 et suivant l'exemple de la SSR, la Chaîne du Bonheur avait constitué des provisions de CHF 100 000 dans ses comptes. Le degré de couverture étant supérieur à 100 % au 31.12.09, les mesures d'assainissement avaient été suspendues. La provision avait toutefois été conservée dans les comptes 2009. Malgré un degré de couverture de 104 % à fin 2012, il a été décidé de maintenir les provisions de CHF 85 000 par analogie avec la pratique de la SRG SSR et en raison de la volatilité de la conjoncture et de la fragilité de la situation financière de la caisse de pension (note 6).

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

CHF	Excédent/ découvert	Part économique de l'entité			Var.p.r.exerc. préc et incidence sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges sociales	
		31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011			2012	2012
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	191 134	0	0	0	0	234 270	234 270	215 359
Total	191 134	0	0	0	0	234 270	234 270	215 359

16 Evaluation des risques

Un processus d'analyse des risques a été mis en place par la direction et le Comité du Conseil de Fondation dès juin 2007. Les risques identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur la Chaîne du Bonheur. L'ensemble des risques identifiés et leur évaluation sont représentés dans un tableau synthétique avec les mesures destinées à prévenir ou à atténuer ces risques. L'analyse du risque est réalisée annuellement par la direction et le Comité du Conseil de Fondation, qui présente ensuite le tableau des risques au Conseil de Fondation pour approbation. Au cours de sa séance du 06.11.12, le Comité du Conseil de Fondation a revu l'analyse des risques préalablement effectuée et mis à jour le tableau des risques qui a été approuvé par le Conseil de Fondation du 06.12.12.

17 Evénements postérieurs à la clôture

Jusqu'au 26.03.13, date d'arrêtés des comptes par le Comité du Conseil de Fondation, la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

18 Affectation du résultat	Proposition du Comité du CF au 26.03.13	Décision du CF 24.04.12
	CHF 2012	CHF 2011
Résultat de l'exercice	11 217 839	98 069
Résultat reporté de l'exercice précédent	134 906	36 837
Total	11 352 745	134 906
Attribution des legs 2012 au fonds «Aide à l'enfance»	- 318 870	0
Attribution à réserve financière	- 5 480 900	0
Attribution à réserve d'exploitation	- 5 480 900	0
Solde à reporter à compte nouveau	72 075	134 906

19 Dissolution de la réserve (legs 2010)

Le Comité du Conseil de Fondation propose au Conseil de Fondation de dissoudre la réserve de CHF 641 132 provenant des legs 2010 et constituée en 2011 afin de l'affecter au fonds «Aide à l'enfance».



Chaîne du Bonheur |
Glückskette |
Catena della Solidarietà |
Swiss Solidarity |



www.bonheur.ch